

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 29 mars 1961

N° 704 /Just.

OBJET:
Amendes forfaitaires.



Transmis à Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi à Kigali,
Le H.V. d'amende forfaitaire proposée au non indigène
Ebrahim Amanda.

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. L E E S,